



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur. la Recherche et l'Innovation de la région académique Ile-de-France

#### Rectorat de Créteil

Service de l'enseignement supérieur 4 rue Georges Enesco 94010 Créteil

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.719-8,

Vu le décret n° 2020-1506 du 1er décembre 2020 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est ».

Vu l'arrêté du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté n°2020-07 en date du 7 décembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et usagers appelés à siéger au conseil d'administration de la ComUE Université Paris-Est,

## **ARRETE**

## Article 1:

A compter du 1er janvier 2021, Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN est nommé administrateur provisoire de la ComUE Université Paris-Est en vue d'exercer les fonctions de président.

Il exerce ces fonctions jusqu'à l'élection du nouveau président de la ComUE Université Paris-Est.

## Article 2:

L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions qui lui sont confiées. Il est chargé notamment d'organiser l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration d'Université Paris-Est, puis l'élection du président de la ComUE Université Paris-Est.

# Article 3:

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de la ComUE Université Paris-Est.

## Article 4:

Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Ile-de-France, et la secrétaire générale par intérim de la ComUE Université Paris-Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Simone BONNAFOUS